

**Le traitement des questions à
inscrire
à l'ordre du jour de l'AG à
la demande des copropriétaires**

Rappel des textes

- L'ancien régime
- Le nouveau texte applicable
 - Art 10 du décret du 17 mars 1967 modifié par le décret du 27 mai 2004
 - Recommandation CRC relative à l'établissement et à la rédaction de l'ordre du jour de l'AG

Règles liées aux modalités d'envoi de la demande

- Quel mode de notification ?
 - Lettre RAR
 - Télécopie depuis le 1 avril 2007

- Dans quel délai la demande peut-elle être adressée au syndic ?

Règles liées à la rédaction de la demande

La question soumise au vote doit-être parfaite

- Projet de résolution
- Transmission des pièces et éléments nécessaires à la prise de décision

Le syndic peut-il refuser de donner suite à une demande formulée dans le respect des règles d'envoi et de forme ?

Le principe jurisprudentiel

Le devoir de conseil du syndic

Vis à vis du syndicat des copropriétaires

- Vis à vis du copropriétaire demandeur
- Perspective de rémunération de ce devoir de conseil